



ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2023
RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
(L.225-197-4 du Code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2022

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre d'actions attribuées ¹	Nature des actions attribuées	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action ²
Plan 2019-1	29/05/2019	29/05/2019	1 598	Nouvelles	29/05/2022	28,40 €

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer	Date de l'attribution effective ³	Valeur de l'action ²
Plan 2020-1	29/05/2019	26/06/2020	2 187 ¹	Nouvelles ou existantes	26/06/2023	21,20 €
Plan 2021-1	29/05/2019	01/04/2021	3 836 ¹	Nouvelles	01/04/2024	17,80 €
Plan 2022-1	24/06/2021	07/04/2022	3 762	Nouvelles	07/04/2025	25,40 €

¹ Nombre d'actions attribuées ajusté par le Conseil d'administration du 24/02/2022 pour tenir compte du regroupement d'actions ayant pris effet le 20/04/2022

² Valorisation IFRS, i.e. cours de bourse à la date de l'attribution initiale, ajusté pour tenir compte du regroupement d'actions mis en œuvre par le Conseil d'administration du 24/02/2022 et ayant pris effet le 20/04/2022

³ Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'année 2022

Attributions décidées par le Conseil du 7 avril 2022

Mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites	Société attributrice
François Matray, Directeur Général	2 067	52 500 €	M.R.M.

3. Attributions consenties durant l'année 2022 aux dix salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Attributions décidées par le Conseil du 7 avril 2022

Salariés	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites	Société attributrice
Marine Pattin	985	25 000 €	M.R.M.
Damien Chiaffi	670	17 000 €	M.R.M.
Maxime Gravelle	20	500 €	M.R.M.
Dominique Crépier	20	500 €	M.R.M.

4. Attributions consenties par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2022, à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Attributions décidées par le Conseil du 7 avril 2022

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites	Société attributrice
Cadres	3	1 675	42 500 €	M.R.M.
Employés	1	20	500 €	M.R.M.
Total	4	1 695	43 000 €	